

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de juillet 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Monsieur François Thibault, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).
Monsieur Benoit Gratton, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

RÉSOLUTION 150-24

DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(ES) SUITE À L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2022 - POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 6 mois de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le début de mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur autorisé et diffusée sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue de l'élection partielle du 7 novembre 2022, madame Ginette Sheehy, a été élue au poste de conseillère numéro 6;

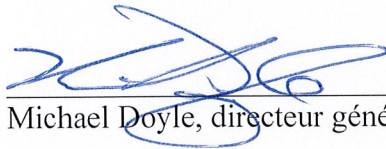
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport de formation obligatoire pour le poste de conseiller numéro 6.

Siège	Nom de l'élue	Début du mandat	Titre de la formation	Date de la formation	Confirmation de participation reçue
Conseillère siège # 6	Ginette Sheehy	07/11/2022	Le comportement éthique	Inscription 14 juin 2023 autoapprentissage	11 juin 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Huberdeau ce 10 juillet 2024.



Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

Veillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.